

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 11 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance: Christelle ERGO

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

- * création de poste pour accroissement d'activités temporaires,
- * participation financière à la maison de santé,
- * choix pour le défibrillateur.

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Création de poste pour accroissement temporaire d'activités (2022 DE 07)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- * De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- * Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 1 an, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Participation financière à la maison de santé (2022 DE 08)

Suite à la création du Centre Municipal de Santé en 2019 avec 2 entités, l'une à Villeneuve l'Archevêque et l'autre à Cerisiers, le centre a diversifié son offre de soins et est ouvert à tous les patients.

L'équilibre financier du Centre Municipal de santé Villeneuve l'Archevêque - Cerisiers reste fragile avec une prévision de déficit pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, en soutien au centre municipal de santé Villeneuve l'Archevêque - Cerisiers, de participer à hauteur de 6 € par habitant, soit $250 \times 6 \text{ €} = 1500 \text{ €}$ pour l'année 2022 au titre de l'année 2022.

Choix pour le défibrillateur (2022 DE 09)

Après avoir étudié les différents devis proposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Cardiop défibrillateurs de Magnieu (Ain) pour un montant HT de 1 512 €.

Choix du blason (2022 DE 10)

Mme le Maire présente au Conseil différents blasons réactualisés par rapport aux demandes faites lors des réunions précédentes. Le Conseil choisit à l'unanimité le blason avec le haut sur fonds blanc et la pomme en rouge et le bas sur fonds rouge avec la feuille de chêne et le cheval en blanc et le nom de Villechétive à l'intérieur d'un tortil.

Pas de questions diverses

Fin de séance à 20h45